

Lorsque Mr. Morin s'est chargé de préparer les résolutions, un autre membre, aussi officier, s'est chargé des discours; et assurément il fallait que ce que je viens d'entendre, sortit de la bouche du Rédacteur d'un certain journal, dont le vocabulaire est rempli des expressions de ce genre. Convenit-il de qualifier les expressions de Son Excellence, qui par son rang est immensément au-dessus de tous, d'insultantes et d'insolentes? Convenit-il d'appeler *minorité factieuse*, une partie considérable de la population dont il a lui-même autrefois fait partie?

On nous a parlé des troubles qui ont eu lieu dans les élections, qu'on attribue à un seul parti, et qui n'ont été que les suites des mesures de l'assemblée.—Les 92 résolutions ont fait les élections. L'argent public était à la disposition des membres comme moyen de corruption, pour se faire réélire. C'est en ce sens qu'on peut dire que le discours de son Excellence était en quelque sorte vrai et prophétique, parce qu'il présageait les manœuvres, les intrigues qu'allait mettre en œuvre les membres pour faire approuver les 92 résolutions et se faire réélire.—Des hommes patriotes par intérêt, chercheurs de places, se sont répandus de tous côtés pour tromper les habitans du pays; et c'est pour prix de ces grands services que plusieurs d'entre eux, et notamment l'hon. Membre pour Yamaska, ont été recommandés sur les hustings par l'hon. Orateur; aussi n'est-il pas surprenant qu'un membre d'extraction Irlandaise, ci-devant du nom bre de cette minorité prétendue factieuse, ait été élue par des électeurs d'origine française.

MR. L'ORATEUR: Si l'on voulait se borner à la question, il faudrait assurément ne pas suivre l'hon. Membre. Mais des accusations graves lancées contre la Chambre d'Assemblée, des bruits plus sales et plus orduriers encore que ceux des gazettes, auxquels il prête l'importance de son nom, obligent de perdre pour un moment de vue la question, pour le suivre dans ses divagations.

D'abord un membre, se servant d'expressions fortes pour qualifier la harangue de Son Excellence, avait employé les mots *insolent* et *insulant*, bien appropriés pour exprimer la chose. Pour répondre à cela, l'hon. membre pour Sherbrooke se rapetisse lui-même, en disant de Lord Aylmer qu'il est infiniment au-dessus de tous: ce qui fait que l'hon. membre se trouve infiniment au-dessous de lui; quoiqu'indépendamment du rang, il y ait des milliers d'individus qui soient au-dessus de Milord sous les autres rapports.

Il faut, dit-il, regarder comme prophétique cette harangue du gouverneur—Prophète, qui a prophétisé faux, puisque nous voilà réélus et sans les manœuvres dont parle l'hon. membre. Les membres de la dernière assemblée au lieu d'intriguer, comme on cherche à l'insinuer, ont montré un sentiment de délicatesse extrême. Aussitôt après la session, ont eu lieu les premières assemblées pour approuver la conduite de la Chambre et censurer la conduite du Gouverneur. Les Membres, comme par convenance, se sont abstenus d'y paraître et ont laissé le peuple libre. Toutes ces assemblées ont approuvé nos mesures, condamné l'Exécutif, et prié le Parlement Impérial d'écouter favorablement les prières de l'assemblée.—C'était peut-

être une erreur chez les Membres de ne pas se mêler des assemblées, surtout dans un Pays nouveau. Il y aurait eu un grand nombre de signatures additionnelles aux requêtes. Sortis de cette chambre, les Membres rentrent dans la foule de leurs concitoyens, et y ont les mêmes intérêts qu'eux; et ont un droit égal de s'en occuper comme individus. Il n'est pas dans l'intérêt d'un pays nouveau, qui manque d'éducation politique, que les représentants, par une fausse et extrême délicatesse, se retirent des affaires entre les sessions. L'hon. Membre a donc tort de reprocher des manœuvres aux représentants du peuple; mais ce qui est monstrueux est cette calomnie, que n'ont point encore publiée les plus effrontés journalistes, qu'il vient de lancer contre la majorité de la Chambre, en disant que les Membres par les 92 résolutions s'étaient votés de quoi assurer leurs élections.

Il est vrai qu'en vertu des 92, les Membres de l'assemblée étaient invités à se former en comité de correspondance avec nos agents en Angleterre, et à faire des emprunts remboursables sur les contingens. C'est aussi ce qui a été fait pour le plus grand bien de la colonie. Où donc maintenant l'Hon. Membre a-t-il puisé le bruit qu'il répand? qu'il le dise donc.

Qu'on remarque bien que c'est longtemps après les élections, que les comités de correspondance se sont formés; et qu'ainsi l'argent n'a point pu être employé à cette fin. Ce soupon seul est une injure.... et si l'Hon. Membre, (Guy) ne peut l'appuyer d'aucune preuve, la honte de sa calomnie devra retomber sur lui.

L'Hon. Membre doit-il trouver singulier qu'on nomme *factieuse* la minorité, qui demande que le gouvernement Impérial se mêle de notre législation intérieure et lui donne des bourgeois-pourris, afin qu'elle puisse dominer partout? Est ce assez même de qualifier du nom de factieuse ceux qui nourrissent de pareilles préventions?

Qu'on se rappelle que c'est la seconde fois que Lord Aylmer s'est permis de censurer la chambre. Au premier jour d'une session, toute de miel: "on se demande tous les matins ce que l'on pourra faire ce jour pour le bonheur du Canada;" au dernier jour on verse l'injure à pleines mains. La harangue d'aujourd'hui, qui ne signifie rien, est une preuve de ce que j'avance. Mais la Chambre a déjà commencé à se protéger contre le maître, elle pourra le faire contre son serviteur: elle a biffé de son journal les dépêches de M. Stanley, elle peut aussi biffer celle de son serviteur Lord Aylmer, avant qu'il ait reçue des punitions plus graves que des radiations, pour le paiement des warrants, le remboursement des deniers publics &c. Ce discours même sera produit en Angleterre. Un gouverneur, se permettant l'injure, invitait à limiter, sous l'espoir du pardon, les plus vils écrivailleurs; car l'exemple du maître est toujours funeste. Aussi en a-t-on vu le résultat? Les haines et les animosités de partis n'ont jamais été portées plus loin.

L'hon. Membre pour Gaspé, Mr. Power, a parlé des contingens: ce qui les rend si considérables, ce qui rend les sessions si coûteuses; ce sont les entraves que nous rencontrons sans cesse de la part du Conseil et de l'Exécutif, et le grand nombre de mesures passées tant de fois et tant de fois rejetées dans les autres branches de la Législature.